

11) s. ebenda AH 42/124

Original, mit Siegel - AH 111, 199-204a - Blatt 204^V und 204a^r leer

87

1670 April 17., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE
GRESY, [AN DEN STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG, BEAT
JAKOB I. ZURLAUBEN]

"Je repond à l'instant mesme à la lettre que vous avéz eû agreable de m'escire, par laquelle vous me temoignéz de vouloir escire comme il faut à Mons.^r l'[alt] Advoyer [und derzeitigen Ratsherrn Simon Petermann] Meyer de fribourg [- Deklaration von Schultheiss und Rat von Freiburg bezüglich der Nichtbeschirmung Genfs und der Waadt -]¹, c'est de quoy ie donneray connoissance à S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.], affin qu'elle voit tousiours plus vostre Zele.

Je vous diray aussy ... comme Mess.^{rs} les Chev.^{ers} Eustache [von] Sonne[n]berg et [Rudolf] Möher [=Mohr, beide Luzerner Ratsherren] qui furent deputés pour faire le Proiet de la[dite] Declaration [von Schultheiss und Rat] de Lucerne, ont aussy pris la peine d'escire a fribourg s'çavoir[!], Mons.^r le Chev.^{er} Eustache [von] Sonneberg a escrit à ... Meyer, et M.^r le Chev.^{er} Möher a escrit à M.^r le secre.^{re} d'Etat [=Stadtschreiber] de fribourg [Protais Alt] qui fust un des Deputés à l'assamblée [der III Orte LU, FR und SO] qui se tient derniere-ment [d.h. am 3. Februar bzw. März?² 1670] a Soleure³, et M.^r le Cap.^{ne} [aux gardes, Franz Ludwig] Pfiffer [=Pfyffer] a escrit à M.^r le Cap.^{ne} [aux gardes, Jean-Louis] ... [d'Affry] qui estoit l'autre député de fribourg, ainsy vous voyéz ... que de tous costés Mess.^{rs} de fribourg apprendront ce que Mess.^{rs} de lucerne ont faits, et Je prevoy que si Mess.^{rs} de fribourg ne se resolvent d'en faire de mesme l'on sera obligé de les laisser là. ... [Mohr] veut partir ce soir [nach Turin?] avec ma depesche: les occupations qu'on aura eû à la Cour auront estés la causé qu'on avoit pas encor remis à Mons.^r vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte] la lettre que S.A.R. me mandoit qu'on luy auroit remis en reponce de la vostre, ainsy il n'y aura qu'un peu de retardement en cela. Je ne doute pas que le personnage que vous vouléz dire en reste bien estonné quand il apprendra ce que i'ay obtenu à Lucerne [bei Schultheiss und Rat bzw. einzelnen Räten gemeint].

Qui est tout ce que ie puis dire estant tousiours de tout mon Coeur
...

J'ay fait payer l'homme que vous m'avéz envoyé".

"den 17 Aprille 1670 betrifft ein schriben An ... Burgermeister Meyer In fryburg".

- 1) s. auch Zurlaubiana AH 111/47A
- 2) s. ebenda AH 111/102 spez. auch Anm. 7
- 3) s. EA VI 1, 788 (Nr. 502)

Original, mit Dorsualnotiz von Beat Jakob I. Zurlauben
AH 111, 205-206

1670 März 18., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-
SY, AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je vous accuse par ces lignes la lettre q'u'il[!] vous pleut m'escire le 13. du courant que m'apportâ l'homme que ie vous avois depesché avec la Declaration et le Transfix [bezüglich der Nichtbeschirmung Genfs und der Waadt]¹ des Communes [Aegeri, Menzingen und Baar sowie die Stadt Zug gemeint] du Canton de Zoug, de quoy i'ay informé S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.] par l'ordinaire de vendredy [den 14. März] au soir, et luy ay temoigné comme dans cett'occasion là, vous luy aviéz donnéz ... des nouvelles marques de vostre zele et affection puisque la chose s'estoit faict et passé unanimement, et de fort bonne grace c'est de quoy sad.^e A.R. sera bien ayse d'estre informée, par ce qu'elle verra par là que ce que Mess.^{rs} [Ammann und Rat] de Zoug ont fait, ils l'ont faicts de bon Coeur, ce qui obligera aussy S.A.R. de correspondre en toutes choses en leur esgard de bon Coeur; car d'escire à sad.^e A.R. qu'il y a quelques uns qui ont tâchéz de contrarier la chose, cela ne luy seroit pas de si grande satisfaction, ny avantageux pour Mess.^{rs} de Zoug, puisque leur bonne volonté n'esclateroit pas si bien, ainsy il ne faut donc pas parler des difficultés et contrarietés que quelques uns peuvent avoir faicts, puisque cela ne se peut pas autrement dans les Republicques, mais il ne faut pas faire Estat de semblable chose.

Maintenant quant aux assurances que vous avéz donnéz ... pour les ornemens d'autel [Paramenten in die Kirchen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Kirche St. Michael in Zug gemeint]², Je puis vous dire que Je ne vous lairray[!] pas manquer de parole, car S.A.R. m'a faict l'honneur de m'escire sur ce que Je les luy avois deia demandé par